

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

du 24 mars 2025

Le Président souhaite la bienvenue au Conseil communal, il salue la Municipalité, la secrétaire communale et le public.

Pascal Henchoz cède la parole au secrétaire pour l'appel. Vingt-sept Conseillers sont présents, trois excusés et un absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Vu les changements dans nos rangs, nous avons changé le mot de passe pour l'accès aux documents du Conseil. Pascal Henchoz s'assure que tout le monde l'a bien reçu, ce qui est le cas.

Ordre du jour

- Adoption / demandes de modifications de l'ordre du jour.
- Adoption du PV de la séance du 9 décembre 2024
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 01/2025 : Stratégie Régionale de la Gestion des Zones d'Activités du Gros-de-Vaud
- Préavis 02/2025 : Déplacement du congélateur communal
- Communications de la municipalité – partie 2
- Nominations légales
- Communication du Président
- Divers et propositions individuelles

Adoption / demande de modifications de l'ordre du jour

Le Président propose d'intervertir le point 5 de l'ordre jour avec le point 6, soit la 2^{ème} partie de la communication de la Municipalité avec nominations légales.

Il n'y a pas d'autre demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que proposé et accepté :

1. Approbation du PV du 9 décembre 2024

Chaque Conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification.

Le Conseil communal :

Approuve le PV par 25 voix et deux abstentions

2. Communications de la municipalité – partie 1

Alexandre Gygax informe que le PECC (Plan Énergétique Cantonal et Communal) se fait en 3 phases, soit l'engagement et l'élaboration qui sont terminées, et nous commençons maintenant la mise en œuvre.

Les démarches ont été faites avec « Essertines demain », anciennement nommé « Agenda 21 » et les sociétés locales avec le corps enseignant. Le tout va durer 3 années d'implications.

Nous avons donc fait des choix dans le catalogue cantonal avec leurs fiches d'accompagnement qui aident à estimer les coûts, avec des détails comme l'accompagnement de la population dans ses actions pour répondre à ces changements en faveur des économies d'énergie.

Une fois qu'une action est réalisée, nous faisons un retour au canton, ce qui nous permet de toucher des subventions cantonales, nous en avons déjà reçu, car l'élaboration en est une.

Pour suivre toutes ces fiches et mises en place d'actions, il y a une gouvernance pour le suivi des mises en œuvre qui est composée de la Municipalité avec un groupe de suivi dont « Essertines demain » ou des partenaires externes selon les sujets, soit : 3 municipaux, Luc Gyger de Weinman Energie, 2 représentants « d'Essertines demain » et d'autres invités selon les sujets. Ils se rencontrent 2 fois par année pour faire le point sur l'avancement et aussi le budget.

L'objectif est que tout soit en place d'ici 2030, comme la mobilité en augmentant l'offre de transports publics, réduire la consommation en éclairage comme le changement en cours au terrain de sports, réduire aussi la consommation énergétique des bâtiments communaux d'environ 35% par rapport à 2024.

Jenifer Thévenaz demande où sont consultables les points déjà mis et ceux encore à mettre en places?

A.G. nous les verrons au travers des futurs préavis qui devront passer au budget, et tout le PECC sera visible sur le site Internet.

Il n'y a plus de question et pas d'autre communication de la Municipalité à ce stade.

3. Préavis 01/2025, Stratégie Régionale de la Gestion des Zones d'Activités du Gros-de-Vaud.

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la commission Adhoc. Il n'y a pas de demande de lecture, le Président passe la parole à notre Municipale.

Laurianne Chuard, informe que cette stratégie a été mise en place pour donner suite à la LAT adoptée en 2014. Il y avait un moratoire sur ces zones d'activités, donc à l'heure actuelle il n'y en a aucune de nouvelle créée dans le Gros-de-Vaud. En 2017 le Gros-de-Vaud a adopté son plan directeur régional, mais il y avait toujours cette réserve pour les zones d'activités, et ce n'est que depuis 2019 qu'il y travaille. Cela a commencé par un diagnostic, à savoir où sont ces zones, qu'est-ce qu'il y a dessus. Le constat est qu'elles sont sous-valorisées en équivalent plein temps. Il y a 45,25 EPT dans notre région et qu'au niveau cantonal il y a en moyenne 55 EPT. Donc une densification doit être effectuée.

Le deuxième constat, la région est sous-dimensionnée par rapport au nombre d'hectares, des zones d'activités seront créées, via cette stratégie de gestion. Elles ne le seront pas dans les zones locales, mais dans les régionales. Il existe aussi des zones d'activités cantonales mais qui ne concerne pas ce plan de gestion.

Nous avons 3 zones qui font partie de notre PGA, elles ne sont pas touchées par ce plan, elles s'appelleront zones d'activités productives. Les entreprises tertiaires ne pourront pas s'y implanter. L'ARGVD a pris le pilotage de ce projet, il n'y a donc qu'un seul interlocuteur pour les entreprises.

Le Président ouvre le débat

Marc-Henri Ducret, s'il a bien compris, on ne peut plus rien construire sur nos « zones locales » ?

Lauriane Chuard répond que le but est de densifier, par exemple le parking Bovey pourrait être construit, idem devant chez Pavillard

M-H.D. demande si par exemple pour une « zone régionale » qui devrait se développer à Bercher, est-ce que Essertines devrait participer aux coûts ?

Alexandre Gygax, alors non, il n'y a aucune participation. Ce sont les communes qui ont leur/s projet/s, parfois même ce sont des propriétaires privés qui les mènent à bien, si on parle d'équipement ou de contournement routier, cela fait partie de leurs plans et investissements.

L.C. rappelle que cette stratégie doit être validée par toutes les communes, tous les Conseils communaux et généraux de l'ARGDV pour pouvoir être mise en place.

Thierry Auberson s'est renseigné sur la dénomination « d'appartement de gardiennage », cela s'apparente plus à des appartements pour garder du bétail, donc ça concerne plutôt les agriculteurs. Il a toujours cru que l'on pouvait avoir un logement dans les zones artisanales, pour justement les artisans.

A.G. effectivement il y a le règlement communal, mais dans ces zones c'est celui du canton qui fait foi.

Jenifer Thévenaz s'était posé la question comme pour par exemple le garage Bovey avec son appartement, et notre Municipale lui avait répondu que ce qui est en place actuellement ne changera pas

Il n'y a plus de question ni remarque.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport de la commission Adhoc, ainsi que le préavis municipal 01/2025

4. Préavis 02/2025, déplacement du congélateur communal

Il n'y a pas de demande lecture, le Président donne la parole à la Municipalité qui décline à ce stade, ainsi que la commission Adhoc, il la passe alors à la COGEFIN puis au rapporteur minoritaire.

Cédric Wulliens dans l'ensemble, moins le rapport minoritaire, la COGEFIN est pour ce projet, c'est un bien positif pour la commune, mais elle souhaite que des efforts soient faits pour la pérennité financière pour la suite de ce projet. Il souligne que la commission Adhoc a relevé qu'il y avait un gain d'énergie de CH 1'800.-/an, dont la COGEFIN n'avait pas tenu compte.

Amaury Leibundgut, auteur du rapport minoritaire, n'était pas très convaincu du projet et de sa viabilité. Il avait enquêté dans les communes alentours, leurs prix sont légèrement supérieurs. Son objectif était de trouver une alternative un peu moins coûteuse pour la commune. Il demande combien de nos habitants louent des cases ?

Pascal Henchoz ouvre le débat avec cette question.

Karin Racioppi répond qu'il y environ 60 habitants qui en profitent, il y a des casiers vident mais nous n'avons pas fait de pub en raison de ce projet, si accepté ou pas.

A.L. trouve que ce service coûtant environ CHF 1'000.-/mois est assez cher si ce n'est que pour 30 ou 40 personnes qui en bénéficient en rapport à la collectivité.

Denis Gaimard dit qu'il en a discuté avec Pascal. La chambre froide du restaurant serait supprimée et déplacée dans les garages en dessous, super pratique pour le cuisinier de sortir à l'extérieur pour aller chercher sa marchandise, Pourquoi ne pas « simplement » changer le groupe froid de son congélateur ?

Christian Gonin répond que la chambre froide et le congélateur du restaurant restent, les caisses seront refaites à neuf et un nouveau groupe froid alimentera ces 2 cellules.

Albert Frei relève que dans ce projet on parle de 52 M³, combien en avons-nous actuellement ?

Yves Collet répond que nous serons à peu près dans la même taille, mais avec en plus une chambre froide qui apporte l'opportunité de la louer ou mettre à disposition pour les sociétés locales ou pour la commune. Actuellement nous sommes chez un privé, après nous serons indépendants. Avec les transformations du collège, soit on l'abandonne, soit on le déplace. Ce projet a du sens, car cela évite une collection de congélateurs chez les privés, qui devront être changés tous les dix ans. Nous, nous devons peut-être changer de temps en temps un moteur, « la caisse » restera pour au moins trente ans. Alors effectivement tous les habitants ne sont pas concernés, mais nous payons aussi des impôts pour des choses que nous n'utilisons pas.

Jenifer Thévenaz demande confirmation que cette chambre froide est nouvelle, que c'est un service en plus que nous offrons pour les sociétés locales ?

Y.C. oui, ce serait pour tout le monde. Actuellement, si la commune en a besoin, c'est Christian qui met au frais, et cela se passe bien parce qu'il est municipal et c'est gérable comme ça, mais nous ne pouvons pas continuer comme ça sur le moyen et long terme.

Albert Frei n'a pas tout compris les coûts pour l'électricité, nous sommes en autoconsommation mais que pour 40%, pourquoi pas plus ?

Christian Gonin, le congélateur actuel est déjà en autoconsommation au même niveau, mais l'électricité la nuit vient du réseau. Pour le restaurant, actuellement il paie l'entier de la consommation de ses frigo et congélateur, après ce sera raccordé aux mêmes sources de courant que les nôtres, et ce sera un service que nous lui fournirons.

Thierry Auberson rappelle qu'il est suggéré dans le rapport d'adapter les prix, car ils n'ont pas changé depuis 20 ans. Si on regarde les plus grandes cases qui font 300 litres, le prix facturé est l'équivalent d'un paquet de clopes par mois. Si on voulait prendre l'inflation qui a eu lieu ces 20 dernières années, et sans parler des assurances maladies, nous pourrions louer beaucoup plus cher. Nous pourrions aussi avoir un tarif pour nos habitants et un autre plus élevé pour les gens extérieurs à la commune.

Philippe Moccand a fait un petit calcul scientifique. Il a changé de congélateur voici 2 ans, 390 litres pour CHF 841.-, s'il l'amortit sur 10 ans cela fait CHF 84.-/année, il consomme 210kwh soit CHF 63.-, total CHF 147.-. Si il loue à la commune, une case de 300 litres à 9.-fr plus une de 100 litres à 3.-fr. cela fait 12.-fr./mois, x 12 = 144.-fr. donc c'est équivalent. Il est donc en accord avec **Monsieur Collet**, cela fait sens, il gagne de la place à la maison, et dans le cadre du développement durable, un congélateur commun est plus judicieux que tous ces congélateurs à la maison.

Sebastian Briales demande qu'elle est l'occupation actuelle du congélateur ? Parce que si c'est complet et que c'est un service que l'on rend à la population, il trouve ce projet très bien.

Alexandre Gyga rappelle que nous n'avons pas fait de publicité pour louer depuis quelques années, car nous savions qu'il y aurait des travaux à faire, il y a des cases à refaire, des sont à moitié remplies de glace. Nous n'aurons pas de peine à remplir le nouveau congélateur. Cela dépend aussi de comment nous jouons sur le prix, il y a la question de l'offre et de la demande, et il y a ceux qui calculent comme **Monsieur Moccand**, et ils verront de suite si cela vaut la peine ou pas. Pour l'écologie c'est un joli projet, nous autoconsommions, cela va dans le sens des fiches du PECC, car nous diminuons la consommation, actuellement c'est une passoire énergétique.

Pour rassurer au niveau financier, avec MCH2 on peut passer ce bâtiment en patrimoine financier, il n'est plus en patrimoine administratif, ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'amortissement obligatoire à faire, ceci grâce au restaurant.

Il n'y a plus de question, nous passons au vote.

Le Président rappelle que nous votons sur le préavis et non sur les rapports.

Le Conseil communal :

Accepte par 19 oui, 3 non, et 5 abstentions, le préavis municipal 02/2025

5. Nominations légales

Le Président informe que le bureau a reçu la démission de Christophe Delay, membre du Conseil communal et Vice-Président, donc nous avons besoin d'un/e Vice-Président/e.

Il demande à l'assemblée s'il y a des propositions.

Fabian Zadory propose Frédéric Bauer.

Il n'y a pas d'autre proposition, nous passons à l'élection.

Le Conseil communal :

Eli à l'unanimité Frédéric Bauer au poste de Vice-Président

Pascal Henchoz informe que Frédéric Bauer est à la commission de recours, nous devons le remplacer. Cette commission est utilisée tous les 10-15 ans, ce qui a été fait dernièrement, donc soyez tranquilles.

Laurent Neuschwander demande s'il devrait sortir de la COGEFIN pour être dans la commission de recours ?

P.H. non, c'est tout à fait possible.

L.N. alors je me propose.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil communal :

Eli par acclamations Laurent Neuschwander à la commission de recours

6. Communication de la Municipalité – partie 2

Sylvain Jacot n'a pas de communication particulière ce jour, il reste à disposition pour les questions.

Lauriane Chuard fait tout son possible pour faire avancer le projet de la rue du Milieu 7, mais la DGIP nous embête à cause du classement de ce bâtiment, elle espère avancer rapidement pour arriver à la mise à l'enquête.

Le duel intercommunal annuel organisé par la Coop, Suisse bouge, se déroule du 1^{er} mai au 1^{er} juin. Le but est de faire bouger la population pendant le mois de mai.

Nous avons décidé d'inscrire notre commune cette année avec en parallèle les sociétés locales. Nous sommes entrain de travailler sur différentes activités qui vont être mises en place, comme par exemple, la Jeunesse va organiser un concours de pétanque, Alice va nous ouvrir ses cours de gym et de yoga, la Gym va ouvrir ses cours à tous les jeunes de la commune pendant une semaine, les Vieux Chiffons vont organiser « un rallye papilles ». Tout est gratuit, sauf le rallye où les consommations sont payantes.

Sandra Gaille demande si les activités seront aussi visibles sur Commune AP ?

L.C. alors oui, dès qu'elle aura tout reçu, elle fera un flyer qui sera distribué à tout le monde, nous allons aussi recevoir des grosses bâches que nous mettrons en place aux entrées du village.

Christian Gonin donne quelques informations concernant la route cantonale, nous voyons que ça avance, nous sommes contents de l'entreprise, il n'y a pas trop de surprises

Nous avons planté beaucoup de nouveaux arbres dans nos forêts qui devraient résister au bostryche.

L'installation du nouvel éclairage du terrain de sport a commencé ce jour.

Yves Collet, le photovoltaïque de la STEP est en fonction depuis une quinzaine de jours, le brouillard est parti, le soleil est arrivé, cela à l'air de fonctionner correctement.

Les travaux du petits collège d'Essertines sont en cours, on espère pouvoir accueillir des nouveaux locataires d'ici peu de temps.

Nous avons remplacé au cimetière la haie de Laureles par une haie de Charmilles.

Alexandre Gygax remercie le Conseil d'avoir accepté les 2 préavis.

Au niveau RH, Sabrina Corbaz est toujours en arrêt maladie, nous sommes entrain de recruter une personne pour un CDD, afin de combler son absence qui devrait durer jusqu'à la fin de l'année.

La consultation de la loi cantonale visible sur vd.ch, nous avons jusqu'au 31 mars pour apporter nos remarques, chaque Conseil peut aussi apporter ses remarques. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 30 avril. Il invite chacun ayant des insomnies à consulter ce projet de loi. Celui qui est intéressé, c'est important de s'y pencher, la Municipalité y travaille fort dessus, car il y a des gros changements en vue.

Il y aura un Conseil extraordinaire en août ou septembre concernant les travaux du petit collège.

Pascal Henchoz remercie la Municipalité pour ses informations.

Concernant cette loi cantonale, pour le Conseil c'est un peu plus fin, mais c'est courageux pour ceux qui s'y crochent.

Denis Gaimard dit qu'il en a lu une partie, et il y a des trucs où il n'a rien compris.

7. Communication du Président

Nous avons eu la visite du Préfet le 22 janvier pour le contrôle des documents du Bureau, il a été très satisfait de la tenue des documents qui nous concernent, un grand merci à Denis pour son travail et sa réactivité

Les votations du 18 mai sont annulées.

N'oubliez pas d'agender les dates des prochains Conseils, si ce n'est pas fait, faites-le. Donc le prochain Conseil aura lieu 16 juin, il se passera à Nonfoux dans la ferme de Ueli Leibundgut. Les dates réservées pour les commissions sont les 14 et 15 mai.

Concernant la loi cantonale, il y a pas mal de changements concernant déjà la prochaine législature, dont le nombre de membres à la Municipalité, le nombre de sièges au Conseil communal. À noter une différence importante, nous avons besoin maintenant d'une liste de 12 viennent ensuite, mais aussi le système électoral du Conseil communal, s'il est à la proportionnelle ou à la majorité comme ça l'est actuellement.

Nous en avons discuté dans le cadre du bureau avec nos scrutateurs, et aussi avec notre Syndic. Nous avons décidé le statu quo, 35 membres au Conseil avec le système majoritaire, qui nous semble être le meilleur.

8. Divers et propositions individuelles

Renaud Piccard demande quelles sont les variétés d'arbres sensées résister au bostriche ?

Christian Gonin répond qu'il y a du Pin, du Mélèze, de l'Erable, quelques Cerisiers et des trucs comme ça.

Alexandre Collet par rapport à la parcelle des Luchères, elle devenue un WC pour chiens, il le constate tous les jours, à côté le bâtiment des Luchères 5, il y a beaucoup trop de propriétaires de chiens à son avis. Pour eux c'est facile, on le laisse aller faire ses besoins. Il n'a vu aucun propriétaire avec un sac pour ramasser les crottes de son animal. Cette parcelle a été protégée, la Commune l'a achetée il y a quelques années, c'est une zone source, les exploitants n'ont pas le droit d'y mettre du bétail dessus. Il souhaite que la Municipalité agisse, leur écrire une lettre ou les rencontrer directement, ou mettre des panneaux, mais cela ne plus durer comme ça.

Sylvain Jacot répond que pour les zones sources il est prévu d'installer des panneaux, et nous allons quand même faire des contrôles, il ne sait pas si la police peut faire quelque chose.

Yves Collet remercie pour la patate chaude. Avant d'amender, il faut identifier le problème pour que ça cesse. Il est aussi locataire de la parcelle d'à côté, ramener du fourrage souillé de crottes de chien n'est pas des plus agréables. Nous allons faire quelque chose.

Cédric Wulliens a deux questions : à la dernière séance Sylvain nous a parlé de Chlorothalonil, est-ce que nous avons eu des résultats ?

Sylvain Jacot répond que l'entreprise Unique Water sont entrain de nous élaborer un devis. Pour la Menthue, ils ont reçu 4 devis, ils sont entrain d'évaluer quelle est la meilleure variante.

C.W. 2^{ème} question : par rapport au moto cross, il avait entendu que l'Etat voulait fermer cet endroit, mais nous entendons régulièrement des motos s'entraîner sur cette parcelle. Est-ce qu'il y a moyen de s'informer, si c'est vrai ou pas. Il ne parle pas des courses organisées, mais de ce qui se passe en dehors de ces courses.

Christian Gonin répond que c'est une parcelle privée qui est sur le territoire de la commune d'Yverdon. L'interdiction a été levée, ils peuvent poursuivre pour le moment.

Renaud Piccard annonce qu'il chauffeur bénévole depuis le 27 janvier, il a mis des affiches partout à Essertines et alentours.

Sebastian Briaes les passages piétons dans le rondpoint, qu'est-ce qui est prévu ?

Christian Gonin, oui ils en ont marqué un, mais les autres vont suivre, mais on attend qu'il fasse plus chaud pour que ça sèche rapidement, à cause du trafic.

Il n'y a plus de divers

Le Président passe la parole au secrétaire pour le contre-appel qui correspond au précédent

La séance est levée à 21h10.

Pour le conseil communal :

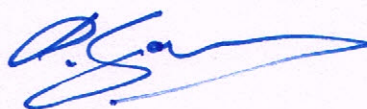
Le Président :



Pascal Henchoz



Le Secrétaire :



Denis Gaimard

Essertines-sur-Yverdon, le 8 avril 2025